

# *L'Armée nouvelle* une ambition en trompe l'œil ?

**Philippe Vial**

DANS **CAHIERS JAURÈS** 2013/1 N° 207-208 , PAGES 39 À 62

ÉDITIONS **SOCIÉTÉ D'ÉTUDES JAURÉSIENNES**

ISSN 1268-5399

DOI 10.3917/cj.207.0039

Date de mise en ligne : 11/04/2013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-cahiers-jaures-2013-1-page-39?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Société d'études jaurésiennes.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## *L'Armée nouvelle* une ambition en trompe l'œil ?

En dépit d'un accueil mitigé comme de son échec à faire advenir la loi qu'il entendait promouvoir, l'ouvrage de Jaurès est devenu un texte de référence. Aux yeux de ses admirateurs comme de ses détracteurs, ce statut repose sur un même postulat : *L'Armée nouvelle* propose une vision d'ensemble de ce que doit être le système militaire français rénové dans le cadre des perspectives politiques qui sont celles de l'auteur. De fait, dès les premières lignes, cette ambition est clairement revendiquée en une formule restée fameuse. « C'est par les questions relatives à la défense nationale et à la paix internationale que j'aborde l'exposé du plan d'organisation socialiste de la France que je veux soumettre au Parlement en formules législatives ». Et Jaurès d'insister : « Il y a urgence et pour le socialisme et pour la nation, à définir ce que doivent être, dans la pensée socialiste, l'institution militaire et la politique extérieure de la France républicaine »<sup>1</sup>.

À l'issue de plusieurs centaines de pages d'analyses foisonnantes, le lecteur d'aujourd'hui ne peut qu'être déçu. Des pans entiers de ce que nécessiterait une approche globale de la défense nationale et de la politique extérieure font défaut. L'armée est réduite aux seules forces terrestres. La formation et la sélection de ses généraux occultée, comme l'organisation des rapports du haut commandement et du pouvoir politique. La politique extérieure ignore tout ce qui n'est pas européen et continental. *L'Armée nouvelle* offre ainsi l'analyse d'une réalité tronquée, en dépit de l'exigence d'information revendiquée par Jaurès<sup>2</sup>. Or ce hiatus n'a guère attiré l'attention. Seul, semble-t-il, un socialiste allemand le

1. *Cœuvres de Jean Jaurès*, tome 13, *L'Armée nouvelle*, éd. établie par Jean-Jacques BECKER, Paris, Fayard, 2012, p. 33. C'est l'édition que nous citerons désormais [OJJ, t. 13].

2. « Il m'a été loisible de m'informer et de m'instruire auprès d'officiers d'élite [...]. Je suis de mon mieux, depuis des années, la vaste littérature militaire qui se développe » (*ibid.*, pp. 45-46).

releva au moment de la sortie de l'ouvrage, mais de manière incomplète<sup>3</sup>. Par la suite, l'unique cas avéré est celui de Maurice Faivre, dans le gros article qu'il publia, il y a bientôt trente ans, sur « La pensée militaire de Jaurès »<sup>4</sup>. Encore le constat n'est-il dressé qu'au détour d'une note infra-paginale, sans inclure la question de la formation et de la sélection des chefs militaires.

Pourquoi ce silence ? *L'Armée nouvelle*, on le sait, n'est pas l'œuvre avec laquelle les « jaurésiens » ont été le plus à l'aise, qu'ils aient été simples militants ou engagés dans une démarche scientifique. La figure de « l'apôtre de la paix » s'accorde mal a priori avec cette volonté de refonder le système militaire national, qui devait valoir à Jaurès d'être taxé de militarisme par une partie de ses camarades. Les ennemis du leader socialiste ont, à l'inverse, dénoncé le caractère irréaliste de ses propositions, ancrant pour longtemps cette idée chez les spécialistes des questions de défense<sup>5</sup>. On pourrait donc soutenir que l'ouvrage est ainsi resté méconnu en dépit de sa célébrité. D'autres facteurs ont joué. Lorsqu'il a été analysé, il l'a été à travers un prisme d'abord politique, celui du projet de son auteur, engagé dans le combat d'une vie pour l'avènement du socialisme et de la paix. À la charnière de cette double ambition, *L'Armée nouvelle* tient tout autant de la fresque historique que du traité philosophique tout en visant un objectif législatif. L'œuvre est ainsi traversée d'un formidable élan, dont tout lecteur ne peut aujourd'hui encore se déprendre sans effort. Paradoxalement, le verbe jaurésien, dans sa puissance intellectuelle et rhétorique, reste sans doute le premier obstacle à sa compréhension. Son foisonnement, qui emporte souvent les digues de la rigueur et de la synthèse, a découragé bien des lecteurs. Et que dire des commentateurs ? Il leur faut dominer ce flot impétueux, le canaliser, pour pouvoir accomplir leur tâche. Qui peut relever le défi si ce n'est des spécialistes de Jaurès ? *L'Armée nouvelle* a ainsi été étudié avant tout en

3. Il s'agit d'Ernst Däumig, expert militaire de la revue socialiste *Die Neue Zeit*, organe officiel du parti. Il nota, dans son compte rendu de l'ouvrage, que celui-ci ne traitait ni des colonies, ni des troupes affectées à leur défense. Voir Gerd KRUMEICH, « Les sociaux-démocrates et la conception jaurésienne de la défense nationale », *Jaurès et la défense nationale*, Actes du colloque de Paris, 22-23 octobre 1991, *Cahiers Jaurès*, n° 3, 1993, pp. 123-124, ainsi que son article dans le présent cahier.

4. « On n'insistera pas sur les lacunes de *L'Armée nouvelle* : Jaurès n'envisage ni l'organisation de la marine, ni la défense des colonies et territoires extérieurs, ni l'organisation de la nation pour le temps de guerre » (Maurice FAIVRE, « La pensée militaire de Jaurès », *Stratégique*, n° 25, 1985, p. 96, note 33).

5. De fait, le travail de Maurice Faivre constitua une première...

fonction du parcours de son auteur, de sa logique et de sa cohérence. À de rares exceptions près, dont la plus notable est celle de Maurice Faivre, l'approche n'a pas été décentrée.

Or l'ouvrage n'a pas l'évidence que semble lui conférer son titre. L'armée ne désigne pas seulement, à l'époque, l'ensemble des forces armées d'un pays, mais tout autant leurs seules composantes terrestres. Cette ambiguïté a cessé de nous être familière car elle s'est graduellement effacée après la Seconde Guerre mondiale, en particulier depuis la fin du conflit algérien. Mais il y a cent ans elle était une réalité. Le décret du 28 juillet 1911 qui concentre les responsabilités des forces terrestres entre les mains du seul Joffre est ainsi « relatif à l'organisation du haut commandement et de l'état-major de l'Armée »<sup>6</sup>. Mais, trois ans plus tard, les célèbres affiches appelant à la mobilisation générale font référence à « l'armée de terre » et à « l'armée de mer »<sup>7</sup>. Jaurès expose son projet à un moment où la manière de penser la défense amorce un profond renouvellement. Le décret jumeau du 28 juillet 1911, qui complète la réorganisation de la direction politico-militaire du pays, traite ainsi de « l'organisation du conseil supérieur de la défense nationale », institué quelques années plus tôt<sup>8</sup>. La conception de *L'Armée nouvelle*, sa publication, demandent à être rapportées à cette évolution, encore mal connue car jusqu'à présent peu considérée par les historiens du champ militaire. De fait, que pèsent ces enjeux théoriques face à ceux, bien réels et terribles, de la guerre qui a suivi ? Il faut pourtant se déprendre de cette hiérarchisation dans laquelle a également été enfermée la lecture de *L'Armée nouvelle* et la soumettre à l'exigence globale que son auteur a lui-même posée. Un examen qui peut seul donner la mesure du hiatus initialement relevé et permettre d'évaluer de manière renouvelée la portée du projet jaurésien en matière militaire.

## Une France terrienne et hexagonale

On l'a vu, Jaurès vise avec *L'Armée nouvelle* à poser les bases d'une véritable refondation de la « défense nationale » comme de la « politique extérieure » du pays. Pourtant, la France qui se dessine en creux, à travers le champ lexical employé, ne correspond pas à cette ambition globale. Si

6. *Journal officiel de la République française* (désormais *JORF*), pp. 6444-6445.

7. Archives communales de Châtenay-Malabry, 2 Fi 11 : document numérisé consultable en ligne sur <http://archives.chatenay-malabry.fr>.

8. *JORF*, p. 6426.

le « pays », la « terre », le « terrain », le « territoire », le « sol » sont des termes qui apparaissent fréquemment dans le vocabulaire de *L'Armée nouvelle*<sup>9</sup>, la « mer », « l'océan », les « eaux », les « flots » ne sont, au contraire, que rarement utilisés<sup>10</sup>. Est-il étonnant, dans ces conditions, que l'armée de terre soit la seule considérée ? La marine n'est évoquée qu'exceptionnellement et, à une exception près, toujours dans le cas britannique. Le constat est le même pour le mot « flotte ». Les termes « armée navale », « armée de mer » ou « escadre » n'apparaissent jamais. Les « amiraux » sont pareillement ignorés.

### *Un pays sans marine ?*

Les officiers qui ont conseillé Jaurès ont beau être tous issus de l'armée de terre<sup>11</sup>, celui-ci n'est pas étranger aux choses de la mer. En témoigne le discours qu'il prononce le 3 août 1883, au moment de quitter le lycée d'Albi, et qui témoigne d'une réelle familiarité avec le monde des marins<sup>12</sup>. De fait, si le Tarn n'a rien d'un département maritime, plusieurs proches du jeune professeur ont été ou sont marins<sup>13</sup>. Deux des cousins de son père ont terminé leur carrière comme amiraux<sup>14</sup>. S'il n'a guère connu l'aîné, Charles, mort dès 1870, il n'en va pas de même de

9. Un dépouillement informatique, via la version numérisée de l'édition de 1915 consultable sur le site Internet Archive (<http://www.archive.org/details/larmenouvelleOOjaur>), permet de relever 148 occurrences pour le mot « pays », 24 pour le mot « terre », 54 pour le mot « terrain », 39 pour le mot « territoire » et 22 pour le mot « sol ».

10. Le mot « mer » n'apparaît que neuf fois et le mot « océan » quatre fois. Le terme d'« eau » n'est utilisé que trois fois et celui de « flots » cinq seulement.

11. Gilles CANDAR et Christophe PROCHASSON, « Jaurès et le milieu des officiers républicains », *Jaurès et la défense nationale*, op. cit., pp. 63-79. On notera que les auteurs ne relèvent pas l'absence de marin parmi les conseillers de Jaurès, dans le prolongement de M. FAIVRE, p. 92, note 6 ou Jean-Noël JEANNENEY, « Présentation », in Jean JAURÈS, *L'Armée nouvelle*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, t. I, p. 1, notes 1 et 5. Le cas de son frère n'est évoqué par Gilles Candar et Christophe Prochasson que pour être exclu, les auteurs soulignant qu'il ne s'intéressa pas à la politique avant d'avoir quitté la carrière militaire, au lendemain de la guerre (G. CANDAR, « L'amiral Louis Jaurès et la politique », *Jaurès – Bulletin de la Société d'études jaurésiennes*, n° 125, 1992, pp. 3-6). Mais peut-on pour autant supposer que son engagement professionnel ne fut pas un sujet d'échange entre les deux frères ? Leur proximité incite à penser qu'il n'en fut rien.

12. Jean RABAUT, *Jaurès*, Paris, Perrin, 2<sup>e</sup> éd. 1981, p. 19.

13. Étienne TAILLEMITTE, *Dictionnaire des marins français*, Paris, Éd. Maritimes et d'Outre-Mer, 1982, pp. 170-171 ; Jacques LIMOUZY, « L'armée dans l'environnement familial et social du jeune Jean Jaurès », *Jaurès et la défense nationale*, op. cit., p. 41.

14. Outre les références ci-dessus, on se reportera à J. RABAUT, op. cit., pp. 8-9, et surtout à l'étude d'Henry MANAVIT, *Les trois amiraux tarnais : Charles Jaurès, Benjamin Jaurès, Paul Louis Jaurès*, Graulhet, Comité culturel, Les cahiers d'Arc-en-ciel, 1997.

son frère, Benjamin-Constant, qui a toujours soutenu sa famille et qu'il appelle affectueusement « mon oncle » en raison de leur différence d'âge<sup>15</sup>. Figure des armées du gouvernement de la Défense nationale, il devient un amiral en vue des débuts de la Troisième République, successivement député, ambassadeur, sénateur et enfin ministre de la Marine<sup>16</sup>. Il meurt dans ce poste en mars 1889, un mois seulement après s'y être installé. Le propre frère de Jean, Louis, a embrassé lui aussi avec succès une carrière maritime. Il obtiendra ses étoiles en 1914 et terminera vice-amiral, comme ses deux grands cousins<sup>17</sup>. Au moment où Jaurès publie *L'Armée nouvelle*, c'est un capitaine de vaisseau prometteur, qui vient de prendre le commandement de l'une des plus belles unités de la flotte, le cuirassé *Liberté*, tout juste entré en service.

Comment imaginer que les deux frères n'aient pas l'occasion d'évoquer ensemble les questions navales ? Elles sont, beaucoup plus qu'on ne l'imagine aujourd'hui, au cœur des enjeux politiques et militaires de l'époque<sup>18</sup>. La ligne bleue des Vosges n'est pas tout. Depuis 1870,

15. Madeleine REBÉRIOUX, *Jaurès. La parole et l'acte*, Gallimard, coll. « Découvertes », 1994, p. 32 ; Henry MANAVIT, « L'amiral Marie-Paul Louis Jaurès », *Revue du Tarn*, n° 170, 1998, pp. 237-241. La situation financière souvent délicate de la famille Jaurès rend précieux le soutien de l'amiral, que celui-ci accorde volontiers : Jean-Pierre RIOUX, *Jean Jaurès*, Paris, Perrin, 2005, rééd. coll. « Tempus », 2008, p. 21. J. RABAUT, *op. cit.*, p. 10, signale son intervention décisive pour obtenir que la bourse accordée à Jean pour aller au collège soit partagée en deux au profit de son frère Louis.

16. Le détail de sa carrière, résumé par Étienne TAILLEMITTE, *op. cit.*, est accessible via son dossier individuel d'officier : Service historique de la Défense – Marine Vincennes (désormais SHD-MV), CC7 ALPHA 1234. Les éléments qui suivent en sont tirés. On complètera avec Jacques-Olivier BOUDON, « De l'armée au Palais du Luxembourg : les officiers devenus sénateurs inamovibles », in Olivier FORCADE, Éric DUHAMEL et Philippe VIAL (dir.), *Militaires en République, 1870-1962. Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, pp. 303-311.

17. Outre la notice d'Étienne TAILLEMITTE, *op. cit.*, on se reportera à celle, plus fournie, disponible dans l'ouvrage de Jean JOLLY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940*, et consultable sur [http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num\\_dept=4012](http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=4012). Les éléments qui suivent en proviennent et, plus encore, de son dossier individuel d'officier : SHD-MV, CC7 4° MODERNE 1111.

18. Les rares travaux de recherche sur le sujet ont été d'abord le fait d'historiens américains : Theodore ROPP, *The Development of a Modern Navy. French Naval Policy 1871-1904*, Annapolis (Maryland), Naval Institute Press, 1987 (1ère éd. 1937) ; Stephen S. ROBERTS, *Warships and Politicians. The Effects of Politics on French Naval Preparedness 1886-1900*, PhD, Université d'Harvard, 1965 ; John R. WALSER, *France's Search for a Battlefleet. French Naval Policy 1898-1914*, PhD, Chapel Hill, University of North Carolina, 1976. Dans ce contexte, la synthèse donnée par Philippe MASSON a longtemps constitué le travail de référence en langue française : *Histoire de la Marine*, t. II, *De la vapeur à l'atome*, Limoges, Lavauzelle, 1983, pp. 135-234. Depuis, les thèses de Martin

la France a également dû faire face à la multiplication des adversaires potentiels sur mer. Les pays neufs (Allemagne et Italie, mais aussi États-Unis et Japon) se sont dotés de flottes de premier rang. Les vieux empires européens, Russie et Autriche-Hongrie, n'ont pas été en reste : la nomination du vice-amiral Jaurès comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg en 1882-1883, doit être replacée dans cette perspective ; de même, à une autre échelle, l'envoi en mission au Japon de son petit cousin. Sur fond d'impérialisme exacerbé, les nouvelles grandes puissances navales sont venues bousculer le traditionnel tête-à-tête franco-britannique. Après une période initiale de « recueillement », où elle a été en partie sacrifiée à la reconstitution des forces terrestres, la marine a retrouvé, dans la durée, une place de choix dans l'effort militaire français. Ses effectifs ont ainsi augmenté régulièrement, passant de 44 000 hommes à la fin du Second Empire à plus de 60 000 à la veille de la guerre<sup>19</sup>. Il est vrai que la relance de l'expansion outre-mer, conjuguée à la mondialisation des flux, a été un autre facteur qui a poussé à son développement. En Extrême-Orient comme en Afrique, la marine a été un acteur essentiel dans le développement de la « plus grande France ». Les impératifs de l'équilibre européen justifient encore davantage ce rôle central<sup>20</sup>. En 1891-1893, la genèse de l'alliance franco-russe est indissociable d'une diplomatie navale à grand spectacle, qui permet d'emporter l'adhésion des opinions publiques au départ réticentes. Affecté sur le cuirassé *Marengo*, navire-amiral de l'escadre cuirassé du Nord, le lieutenant de vaisseau Louis Jaurès participe à la visite historique rendue à la flotte impériale russe à Cronstadt

Motte et Jean de Préneuf ont posé les bases d'un véritable renouveau (*cf. infra* notes 24 et 28). Enrichies par d'autres approches, elles permettent désormais de proposer des synthèses renouvelées : Jean de PRÉNEUF et Philippe VIAL, *La marine française sur les mers du monde, 1860-1939*, Paris, Gallimard/DMPA, 2012, en particulier pp. 8-13 ; Jean de PRÉNEUF, « 1870-1914 : le gâchis de la Royale de Marianne ? », in Philippe VIAL (dir.), « L'histoire d'une révolution. La marine depuis 1870 », *Études Marines*, n° 5, février 2013.

19. On ne parle ici que des effectifs de la flotte, sans intégrer ceux des « troupes de marine », devenues « coloniales » par la loi du 7 juillet 1900 et versées au ministère de la Guerre. Michèle BATTISTI, *La Marine de Napoléon III. Une politique navale*, Vincennes, Service historique de la Marine, 1997, t. I, p. 339 et pp. 451-453 ; William SERMAN, Jean-Paul BERTAUD, *Nouvelle histoire militaire de la France*, t. I, 1789-1919, Paris, Fayard, 1998, p. 623.

20. Jean de PRÉNEUF, « Entre Londres, Rome et Berlin. Les marins français et la figure mouvante de l'ennemi, 1871-1914 », in Burghart SCHMIDT et Jörg ULLBERT (dir.), *Ennemi juré, ennemi naturel, ennemi héréditaire. Construction et instrumentalisation de la figure de l'ennemi. La France et ses adversaires (XIV-XX<sup>e</sup> siècles)*, Hambourg, Dobu Verlag, 2011, p. 289-202 ; *ID.*, « Du rival méprisé à l'adversaire préféré : l'Italie dans la stratégie navale française de 1871 à 1899 », *Revue historique des armées*, n° 250, 2008, pp. 34-52.

durant l'été 1891. Au tournant du siècle, la dimension navale est également au cœur du rapprochement avec l'Italie concrétisé en 1902 et surtout du renouveau de l'Entente cordiale en 1904.

Ce rôle central rend d'autant plus préoccupant le déclin relatif de la marine. Elle participe encore de façon décisive à l'essor du sous-marin : Gustave Zédé dirige en 1888 la construction du *Gymnote*, l'ancêtre des sous-marins modernes. Il revient d'ailleurs au frère de Jaurès, qui vient de prendre le commandement du submersible, d'effectuer en 1892 les premiers essais de navigation en plongée. Mais le leadership technologique du Second Empire n'est plus... Combinés aux défaillances des arsenaux, dont l'organisation attend vainement d'être rationalisée, les choix doctrinaux opérés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle brident la construction navale française. Tenants d'un renouveau de la guerre de course menée par des bâtiments d'un type nouveau, les torpilleurs et les croiseurs, les partisans de la « Jeune École » ont imposé leurs vues<sup>21</sup>. Pour ce qui est des navires de premier rang, la Marine nationale est désormais à la traîne. Après celle du cuirassé *Iéna* le 12 mars 1907, l'explosion accidentelle du *Liberté*, le 25 septembre 1911, qui entraîne la mort de près de trois cents marins, est un symbole du déclassement technologique de la marine. Traduit devant la justice militaire, le frère de Jaurès, qui commandait le bâtiment, est acquitté sans difficulté, l'enquête ayant démontré la responsabilité exclusive des matériels, en l'occurrence une poudre défectueuse. Cette tragédie, véritable drame national, a été l'occasion pour Jaurès de témoigner à son frère un soutien inconditionnel<sup>22</sup>. Qui le lui rend bien... Interviewé en septembre 1907 par un reporter du *Matin*, l'officier de marine indique qu'il n'hésite pas à expliquer les discours de son frère à ses camarades<sup>23</sup>. Un choix qui prend toute sa valeur au regard de l'apolitisme officiel du milieu comme des sévères restrictions qui frappent, à l'époque, la capacité politique des militaires. La proximité manifeste des deux frères repose en particulier sur un profond respect de leurs vocations réciproques. « Lorsque, entre nous, nous parlons de l'apparente antinomie de nos destinées », déclare Louis au journaliste, « il me répond : "Fais ton devoir" ». Et de conclure :

21. Martin MOTTE, *Une éducation géostratégique. La pensée navale française de la Jeune École à 1914*, Paris, Economica, 2004 ; Arne ROKSUND, *The Jeune École. The Strategy of the Weak*, Boston/Leyde, Brill, 2007.

22. J. RABAUT, *Jean Jaurès, op. cit.*, p. 243, donne le texte intégral de la lettre que Jean Jaurès envoie immédiatement à son frère, dès la catastrophe connue.

23. *Ibid.*, p. 242.

« C'est ainsi que je fais, certain que vingt années de ma carrière ne valent pas le millième de l'action qu'en une seule session législative Jean Jaurès peut accomplir pour la démocratie et l'humanité »<sup>24</sup>.

Difficile d'imaginer, dans ces conditions, que les deux frères n'évoquent pas ensemble l'engagement professionnel du cadet et les problèmes que rencontre la marine. D'autant que sa crise en fait un enjeu politique, tant sur le plan intérieur qu'extérieur<sup>25</sup>. Comme dans l'armée de terre, le dénouement de l'affaire Dreyfus y a entraîné la relance de la « républicanisation », qui n'a pas été sans aggraver les difficultés structurelles de l'institution. L'action de Camille Pelletan à sa tête, entre 1902 et 1905, en est restée le symbole caricatural<sup>26</sup>, au moment même où était négociée la nouvelle Entente cordiale. Or il n'est pas d'alliance militaire réelle avec le Royaume-Uni si la flotte n'est pas un partenaire crédible aux yeux des marins de Sa Majesté. D'où l'arrivée en mars 1911, rue Royale, de l'artisan du rapprochement franco-britannique, Théophile Delcassé, qui a fait tomber le cabinet Clemenceau sur les questions navales en juillet 1909. Une conjonction rare, qui dit toute leur importance politique. Durant deux ans, Delcassé donne un élan décisif au redressement amorcé par ses prédécesseurs.

Au moment où Jaurès prépare son ouvrage, le devenir de la marine est donc loin de constituer un enjeu négligeable. Son déclin relatif n'infirme pas ce diagnostic, au contraire. Son importance dans le dispositif stratégique français rend d'autant plus inacceptable sa perte de crédibilité. Celle-ci reste d'ailleurs relative puisque la marine demeure l'une des premières flottes mondiales, sans doute la quatrième. De fait, *L'Armée nouvelle* le confirme, Jaurès est parfaitement conscient de l'importance du facteur naval... pour le Royaume-Uni. Bien informé, il consacre plusieurs pages à analyser les logiques de la politique de défense britannique, en particulier ses difficultés à concilier le maintien de sa primauté maritime et le développement d'une composante terrestre puissante<sup>27</sup>. Plus ponctuellement, il évoque la rivalité anglo-allemande sur les

24. *Le Matin*, 22 septembre 1907.

25. Jean de PRÉNEUF, « La politique de républicanisation de la marine à la Belle Époque », *Revue d'histoire maritime*, n° 14, 2011, pp. 29-60. Pour une vision élargie, on se reportera à sa thèse : *Mentalités et comportements religieux des officiers de Marine sous la Troisième République*, sous la dir. de Philippe LEVILLAIN, Université de Paris-X, 2007, 3 vol.

26. Paul BAQUIAST, *Une dynastie de la bourgeoisie républicaine. Les Pelletan*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 302 sq.

27. *OJJ*, t. 13, pp. 448-451 et pp. 460-461.

mers et la course aux armements qu'elle alimente<sup>28</sup>. Pour autant, au mépris d'une réalité objective qu'il ne peut ignorer, il s'abstient d'utiliser cette grille d'analyse pour la France. La question de l'articulation entre les forces terrestres et navales n'est même pas envisagée... Vérité au-delà de la Manche, erreur en deçà ?

### Quelle armée ? Des mots et de la politique

À aucun moment Jaurès ne justifie ce parti pris. Est-ce parce que le terme d'armée est sans ambiguïté pour lui ? « Nombre plus ou moins considérable de troupes assemblées en un corps, sous la conduite d'un général », indique traditionnellement le *Dictionnaire de l'Académie française* au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. La définition, qui n'a pratiquement pas varié depuis l'origine<sup>30</sup>, est ainsi naturellement orientée vers la dimension terrestre. On en a l'illustration avec l'article de l'*Encyclopédie*, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont les termes sont d'une clarté remarquable. L'armée « est un nombre considérable de troupes d'infanterie et de cavalerie jointes ensemble pour agir contre l'ennemi. Cette définition regarde les armées de terre. On peut définir celles de mer, qu'on appelle armées navales, la réunion ou l'assemblage d'un grand nombre de vaisseaux de guerre qui portent des troupes destinées à agir contre les vaisseaux ennemis. Voyez Flotte, Vaisseau, etc »<sup>31</sup>. Si la distinction est nettement établie entre les dimensions terrestres et navales, il est clair que la seconde procède de la première. À l'inverse, le fait qu'elles soient mises sur le même plan ouvre la voie à une acception générale, même s'il n'est pas encore envisagé que l'armée désigne génériquement l'ensemble des forces militaires d'un État. Le constat est identique avec le *Dictionnaire de l'Académie française*, bien que sa définition soit moins explicite. Ce sont les exemples qui ouvrent le jeu : « l'armée de mer », « l'armée navale » y figurent, amorçant un glissement de sens qui se concrétise avec l'édition de 1835, la première pu-

28. *Ibid.*, pp. 415-416 et pp. 453-454.

29. *Dictionnaire de l'Académie*, 6<sup>e</sup> éd., 1835, la première publiée depuis le début du siècle. La définition, inchangée dans l'édition suivante, celle de 1878, ne sera remplacée que dans l'entre-deux-guerres. Les éditions utilisées sont celles, numérisées, disponibles en ligne via le site <http://dictionnaires.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/index.htm>.

30. « Grand nombre de troupes assemblées en un corps, sous la conduite d'un général », *Dictionnaire de l'Académie*, 1<sup>ère</sup> éd., 1694, p. 54. La définition est reprise à l'identique jusqu'à la 5<sup>e</sup> édition (1798).

31. Denis DIDEROT et Jean LE ROND D'ALEMBERT (dir.), *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Le Breton, Durand, Briasson et Mi-

blée depuis la fin des guerres de la Révolution et de l'Empire. Le dictionnaire comprend désormais une deuxième définition pour l'armée. « Il se dit, absolument, de toutes les troupes qu'un État lève et entretient pour sa sécurité »<sup>32</sup>. Et de donner en particulier comme exemple : « L'armée, les armées de terre et de mer ». L'insistance que matérialise l'adverbe dans la définition traduit la dimension générique qu'a prise le terme. Mais les exemples retenus révèlent que le travail de clarification est en fait incomplet. Le passage du singulier au pluriel dès lors que la différence de milieu est avérée manifeste l'impossibilité d'entrer effectivement dans une approche globale, interarmées comme on ne dit pas encore. Le terme d'armée, employé seul et au singulier, n'a de valeur universelle que limitée au fait terrestre.

Le « la » est donné. L'ensemble des dictionnaires va, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, buter sur cette difficulté. La double définition du mot « armée » va certes s'imposer, en témoignent les ouvrages publiés entre la fin du Second Empire et les débuts de la Troisième République, qui font encore largement référence au moment où Jaurès prépare *L'Armée nouvelle*. Mieux, quand le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré, comme la nouvelle édition de celui de l'Académie française, maintiennent la hiérarchie habituelle<sup>33</sup>, le *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse la renverse : l'armée, c'est désormais d'abord l'« ensemble de toutes les troupes régulières d'un État » et seulement après, « dans un sens plus restreint, [la] réunion plus ou moins nombreuse de troupes de toutes armes, sous les ordres d'un général en chef »<sup>34</sup>. Mais la situation se complique quand les exemples obligent à passer de la théorie à la pratique. Le pluriel prévaut alors pour parler de l'armée au sens large : « *les armées de Prusse, d'Autriche, de Russie...* ». Conservant la même définition, le *Nouveau Larousse illustré*, publié à la fin du siècle, donne comme

chel-Antoine David éd., 1751-1772, 17 vol. de texte, 11 vol. de planches [En ligne] [http://portail.atilf.fr/cgi-bin/getobject\\_?a.6:0:0./var/artfla/encyclopedie/textdata/IMAGE/](http://portail.atilf.fr/cgi-bin/getobject_?a.6:0:0./var/artfla/encyclopedie/textdata/IMAGE/)

32. *Dictionnaire de l'Académie*, 6<sup>e</sup> éd., 1835. Là encore, la définition est identique dans l'édition de 1878, le terme de « sécurité » étant seulement remplacé par celui de « sûreté ».

33. « 1°) Corps de troupes prêtes à faire la guerre. Armée de terre. Armée de mer. [...] 2°) L'ensemble des troupes régulières d'un État. [...] Mettre l'armée sur le pied de guerre » (Émile LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 4 vol., 1863-1872, 2<sup>e</sup> éd., t. I, 1873, p. 263).

34. Pierre LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 16 vol., 1866-1876, t. I, p. 661.

exemple « *Les armées de France* », et non l'armée française<sup>35</sup>. Il faut attendre la sortie du *Petit Larousse illustré*, en 1905, pour que le cap soit franchi. Mais il l'est de manière parfaitement ambiguë. Si les définitions proposées reprennent celles de Pierre Larousse<sup>36</sup>, le souci de simplification qui caractérise l'ouvrage conduit à la disparition des exemples. En lieu et place, il n'y a plus qu'une notice explicative qui en revient à une acception purement terrestre : « L'armée française est divisée en vingt corps d'armée, dont les chefs-lieux sont... »<sup>37</sup>.

Au moment où Jaurès va s'attaquer à son ouvrage, l'usage du mot au cœur de son ambition n'est ainsi toujours pas stabilisé, comme en témoigne la notice paradoxale du dictionnaire le plus récent et le plus répandu. Si la possibilité théorique de désigner l'ensemble des forces militaires de la nation comme « l'armée » est désormais bien établie, la pratique tend à restreindre son usage aux seules forces terrestres. Son extension à leurs homologues navales conduit inévitablement à les distinguer. Le théoricien socialiste est prisonnier de cette ambiguïté, qui permet d'éclairer sans doute en partie le décalage entre l'ambition affichée, globalisante, et la réalité observée, terro-centrée.

Mais un autre facteur pousse, davantage encore, à l'effacement de ce hiatus. Dans le cas français, la composante terrestre de la puissance militaire est la seule qui, par son importance, puisse faire levier et permettre la refondation politique et sociale qu'ambitionne Jaurès. Le lien est fait de manière explicite dans les dernières pages de son ouvrage. Cherchant à résumer ce qu'est le « problème vital, [le] problème dominant » qu'il a tenté de résoudre, il le définit en une série d'interrogations.

« Comment utiliser, dans un effort immédiat de défense et pour des combinaisons de premier plan, les deux millions et demi d'hommes que peut fournir la jeunesse virile du pays ? Par quelle éducation, par quelle organisation, par quel aménagement des transports, par quelle stratégie à grande envergure, ces masses peuvent-elles être animées, mobilisées, manœuvrées ? »

Et de répondre : « Question technique immense et inséparable de la question morale, de la question sociale ». Il faudrait ajouter : « et de la

35. Claude AUGÉ (dir.), *Nouveau Larousse illustré*, Paris, Larousse, 7 vol., 1897-1904, t. I, p. 455.

36. « Ensemble des troupes régulières d'un État. Réunion nombreuse de troupes de toutes armes sous les ordres d'un général en chef » (Claude AUGÉ (dir.), *Petit Larousse*, Paris, Larousse, 1905).

37. *Ibid.*

question politique »... Les enjeux sont tels qu'ils relativisent instantanément ce qui ne relève pas de cette problématique, ainsi que le souligne Jaurès : « Toutes les autres questions sont, à côté de celle-là, secondaires et mesquines. Non qu'on puisse les négliger, mais elles-mêmes ne prennent de valeur que dans leur rapport aux questions maîtresses »<sup>38</sup>. Emporté par sa volonté démonstrative, Jaurès lui soumet tout son propos, jusqu'à lui sacrifier une part de sa cohérence. *L'Armée nouvelle* ne peut être que terro-centrée. Sa finalité politico-sociale s'affranchit des hésitations de la langue. Elle bouscule les réalités politico-stratégiques, les pliant à son exigence. Il en va de même des réalités politico-militaires.

### Une défense sans tête

Le constat ne manque pas d'étonner en une période où ces réalités, toujours essentielles dans la vie d'une nation, l'étaient avec une acuité particulière. Née d'un désastre militaire où les carences du haut commandement avaient joué un rôle crucial, la Troisième République se préparait depuis l'origine à un nouvel affrontement majeur. Pour le gouvernement de la Défense nationale, en dépit de son volontarisme, la conduite de la guerre avait été une épreuve douloureuse. Comment, demain, réussir en la matière ? Sur le plan intérieur, la question de la loyauté des chefs de l'armée s'est posée de manière récurrente jusqu'au paroxysme de l'affaire Dreyfus. C'est peu dire que les réponses apportées depuis, dans le cadre de la politique de « républicanisation », n'ont pas été objet de consensus... Pourtant, l'ouvrage de Jaurès fait l'impasse sur la question de la formation et de la sélection du haut commandement, tout comme sur celle de l'organisation de ses rapports avec les autorités exécutives et législatives.

### *Des chefs militaires inquiétants*

Le haut commandement offre un visage inquiétant. Même réduits aux seuls représentants des forces terrestres, les chefs militaires sont l'objet de critiques sévères dans *L'Armée nouvelle*, qu'ils soient envisagés collectivement (haute armée, état-major...) ou individuellement (Gallifet, Bonnal, Foch...). Ces critiques portent essentiellement sur deux points : leur loyauté politique et leur compétence.

La première est méthodiquement questionnée en un passage célèbre où, passant en revue les grandes crises politico-militaires qui ont secoué la

38. *OJJ*, t. 13, p. 483.

République depuis son rétablissement, Jaurès examine les responsabilités de l'armée et de ses chefs. À chaque fois, il s'ingénie à montrer que les dérives de quelques-uns ne mettent pas en cause le loyalisme profond de la masse. Un plaidoyer qui n'est pas sans limites... Qu'il s'agisse de la Commune ou de la crise du 16 mai, la dénonciation des méfaits d'une minorité finit par jeter la suspicion sur l'ensemble<sup>39</sup>. Cette réserve disparaît seulement dans l'analyse de la crise boulangiste, dont le leader socialiste fait reposer tout le poids sur la classe politique<sup>40</sup>. Inversement, l'affaire Dreyfus repose le problème à plein. « Cette fois, et pour la première fois depuis l'origine de la République, c'est l'armée elle-même qui était directement en jeu et en bataille »<sup>41</sup>. D'où la violente réaction de ce que Jaurès désigne comme « la caste militaire », dont il dénonce les agissements de manière implacable :

« C'est pour couvrir un crime militaire, commis dans les bureaux de l'état-major, que tout l'état-major donnait, impérieux, menaçant, se dressant comme une puissance supérieure aux autres puissances, prétendant se soustraire aux règles communes de la justice et du droit commun de la preuve »<sup>42</sup>.

De manière révélatrice, c'est à cette occasion que l'auteur dresse l'un des rares portraits de groupe des chefs militaires figurant dans *L'Armée nouvelle*. Il sonne comme une condamnation sans appel qui, cette fois, s'étend au reste des officiers, ajoutant à la charge dévastatrice dont leurs chefs ont été l'objet un ultime reproche : ils les ont trompés<sup>43</sup>. En dépit des efforts de l'auteur pour relativiser, dans la durée, le problème de la loyauté des chefs militaires, l'impression générale demeure clairement négative.

Cette ombre n'est pas la seule, elle se double d'une autre qui s'étend jusqu'au cœur de leur légitimité, leur compétence professionnelle. La critique repose sur un constat simple : leur vision de la guerre à venir est largement erronée. Les théoriciens sont les premiers visés. Jaurès a ainsi des mots sévères à l'encontre du général Bonnal, qui a commandé l'École supérieure de guerre (ESG) entre 1901 et 1903, après y avoir professé

39. *Ibid.*, pp. 327-329. Voir à ce sujet la contribution de Jean-François CHANET dans le présent Cahier.

40. *Ibid.*, pp. 329-330.

41. *Ibid.*, p. 332.

42. *Ibid.*

43. *Ibid.*, pp. 332-333.

durant de longues années<sup>44</sup>. Le général Maillard, figure des débuts de l'ESG, est également critiqué en dépit des qualités que lui reconnaît Jaurès<sup>45</sup>. Le traitement est identique pour le général Langlois, qui a précédé Bonnal à la tête de l'établissement<sup>46</sup>. Même Foch, qui assure le commandement de l'école au moment où Jaurès rédige *L'Armée nouvelle*, n'échappe pas à des critiques de fond, bien qu'elles soient moins acérées<sup>47</sup>. C'est ainsi l'ensemble du groupe des chefs militaires qui est mis en cause parce que sous l'influence de la vision erronée de ces théoriciens. Dans cette perspective, on ne peut oublier les assauts répétés de Jaurès contre les thèses du capitaine Gilbert, chantre d'un retour aux sources napoléoniennes, dont les écrits sont devenus une référence dans les états-majors et l'enseignement dispensé à l'ESG<sup>48</sup>.

Une part essentielle des reproches de Jaurès se cristallise donc sur la question de la formation qui y est délivrée. Il est vrai que les plans d'opération sont influencés par les idées brassées à l'École supérieure de guerre. Exaspéré par le fait que l'état-major n'ait pas le courage de renoncer à ses idées d'offensive au début d'un éventuel conflit avec l'Allemagne, Jaurès constate : « Et comment l'aurait-il, quand tout notre enseignement militaire, depuis vingt années, est comme vibrant des beautés de l'offensive ? »<sup>49</sup>. Apparaît ainsi le deuxième volet de sa critique des chefs militaires sur le plan professionnel : ils ne sont pas prêts à mener la guerre. « Le pire serait, le désastre des désastres, que l'état-major n'ait pas su lui-même prendre parti, qu'il ait flotté et qu'il flotte encore entre des idées contradictoires », s'alarme Jaurès. « Or, j'ai la conviction absolue qu'entre l'offensive vraie et la défensive vraie il n'a pas fait un choix »<sup>50</sup>.

Le problème n'est pas seulement doctrinal. Le système, les hommes sont également en cause. La charge se fait exceptionnellement féroce quand Jaurès stigmatise les commandants d'armée désignés, généraux

44. *Ibid.*, pp. 466-467. Pierre GOURMEN, « Lewal, Maillard et Bonnal. Leur influence sur la doctrine militaire française », in Fernand GAMBIEZ (général, c. r.) (dir.), *L'influence de l'École supérieure de Guerre de 1876 à nos jours*, Paris, École supérieure de Guerre, 1976, pp. 33-37.

45. *OJJ*, t. 13, pp. 84-86 et surtout pp. 467-468.

46. *Ibid.*, pp. 40-43. Voir P. GOURMEN, art. cité.

47. *Ibid.*, pp. 468-472.

48. *Ibid.*, pp. 84-93. Sur le parcours atypique de cet officier, voir J.-N. JEANNENEY, « Présentation », *op. cit.*, pp. II-III, note 5.

49. *Ibid.*, p. 135.

50. *Ibid.*, pp. 133-134.

sans troupes réduits à n'être « qu'un fastueux décor des salons parisiens qui se fane aux lumières artificielles. Ils mènent une vie d'oligarches paresseux que rien ne prépare à la grande action dont la responsabilité leur incombera demain, soudaine et accablante. [...] Il faut que cela finisse et il ne suffit pas de substituer coterie à coterie, de remplacer un général par un autre », conclut-il. « C'est tout le système qu'il faut reprendre ; c'est tout l'organisme qu'il faut vivifier »<sup>51</sup>. Vaste programme... Mais d'autant plus nécessaire que les chefs militaires constituent, aux yeux du leader socialiste, un groupe isolé, replié sur lui-même, coupé de l'armée comme de la nation elle-même. « La haute armée ne connaît pas la démocratie, ou elle la redoute », souligne Jaurès, qui ne cesse d'insister sur ce point<sup>52</sup>. Une situation inacceptable tant au regard de l'efficacité professionnelle que des exigences républicaines, le respect des secondes conditionnant la première.

### *La genèse spontanée des chefs militaires*

On s'attend donc à ce que Jaurès formule des propositions précises pour remédier à cette situation inquiétante. Ne consacre-t-il pas de longs développements à la question de la formation et de la sélection des officiers<sup>53</sup> ? Ils comptent d'ailleurs parmi ceux qui sont restés les plus célèbres de son œuvre, en raison du caractère révolutionnaire de ses thèses. Mais il ne dit mot du haut commandement, alors qu'il a auparavant analysé de manière détaillée le système de promotion en usage sous la Convention<sup>54</sup>. Là encore, le silence de *L'Armée nouvelle* surprend. On l'a dit, le leader socialiste a compté des officiers généraux dans son entourage proche. Au moment où il rédige son ouvrage, son propre frère est bien parti pour devenir amiral lui-même. Impossible, donc, de plaider l'ignorance... D'autant que la question constitue un enjeu qui a été régulièrement au cœur de l'actualité de la décennie précédente<sup>55</sup>. La suppression des commissions de classement, en 1899, qui bridait l'autonomie du ministre de la Guerre dans la promotion des colonels et des généraux, puis le

51. *Ibid.*, pp. 438-439.

52. *Ibid.*, p. 437.

53. Ils correspondent en premier lieu aux chapitres VIII (*ibid.*, pp. 259-292), IX (pp. 293-322) et XI (pp. 421-440).

54. *Ibid.*, pp. 178-184.

55. Philippe VIAL, *La mesure d'une influence. Les chefs militaires et la politique extérieure de la France à l'époque républicaine*, thèse de doctorat d'histoire, sous la dir. de Robert FRANK, Université Paris-I, 2008, vol. I, pp. 135-136.

scandale de l'affaire des fiches quelques années plus tard<sup>56</sup> ont illustré le caractère central de cette question. Plus récemment encore, la création d'une troisième année d'École de guerre pour l'élite des stagiaires, sur une idée de Foch, a été vigoureusement contestée parce qu'elle risquait de conduire à sélectionner les chefs militaires de demain<sup>57</sup>. L'écho de ces critiques résonne dans les débats sur le budget de la Guerre, en février 1910. Elles ont conduit le ministre à renoncer à cette troisième année pour la remplacer par la création d'un Centre des hautes études militaires, ouvert début 1911 et rapidement surnommé le « cours des maréchaux ». Accueillant une vingtaine d'officiers supérieurs, il vise à les initier au fonctionnement de l'armée et du groupe d'armées, quand la formation dispensée à l'École supérieure de guerre à des stagiaires qui ne sont encore que des officiers subalternes ne dépasse pas le niveau du corps d'armée.

Pourquoi, alors, la question de la formation et de la sélection des futurs chefs militaires constitue-t-elle un véritable angle mort dans *L'Armée nouvelle* ? Là encore, Jaurès ne s'en explique pas. Il est vraisemblable qu'il préfère une nouvelle fois sacrifier la cohérence intellectuelle de sa démarche aux nécessités tactiques de son propos. La suppression des commissions de classement avait été le fait du gouvernement Waldeck-Rousseau, dit « de défense républicaine », dont la constitution avait suscité un profond clivage chez les socialistes<sup>58</sup>. En particulier parce que le portefeuille de la Guerre avait été confié à l'un des bourreaux de la Commune, le général de Galliffet<sup>59</sup>. Revenir sur la question de la sélection des officiers généraux aurait conduit à réveiller des souvenirs encore brûlants. D'autant que le système mis en place depuis était loin d'être irréprochable<sup>60</sup>. Alors que les commissions de classement avaient été constituées, pour l'ensemble des officiers, afin de soustraire leur promotion à l'arbitraire en la soumettant à un système connu de tous, la « liste d'aptitude » ne marque aucune avancée en la matière, bien au contraire.

56. Sur cette affaire, voir les apports récents de Xavier BONIFACE, *L'Armée, l'Église et la République (1879-1914)*, Paris, Nouveau Monde éd./DMPA, 2012, pp. 322-372.

57. P. VIAL, *Naissances et renaissances. Aux origines du CHEM et de l'IHEDN (1911-1952)*, Vincennes, Service historique de la Défense, à paraître en 2013.

58. J. RABAUT, *Jean Jaurès, op. cit.*, p. 99-103, et *OJJ*, t. 8, 1899-1902, à paraître en 2013.

59. Jean-Charles JAUFFRET, « Un sabreur au gouvernement : le général de Galliffet, ministre de la Guerre (22 juin 1899-28 mai 1900) », in O. FORCADE, É. DUHAMEL et P. VIAL (dir.), *Militaires en République, op. cit.*, pp. 223-233.

60. P. VIAL, *La mesure d'une influence... , op. cit.*, vol. III, pp. 557-559.

Document interne et confidentiel, établi hors de toute procédure clairement établie, la liste officialise l'arbitraire ministériel sous couvert de restaurer la souveraineté du politique. Si le système des commissions de classement avait fini par devenir le refuge du corporatisme militaire, celui de la liste d'aptitude n'emporte pas davantage l'adhésion. Au regard des principes qui sont ceux des républicains, la situation est pour le moins inconfortable, d'autant qu'elle a été encore aggravée avec l'affaire des fiches. Ce système occulte d'évaluation du degré de loyauté républicaine concernait l'ensemble des officiers de l'armée de terre. Il a donc pesé sur la sélection des futurs généraux et leur promotion au grade supérieur. Jaurès a dénoncé sans ambiguïté cette dérive, tout en jouant un rôle décisif dans le sauvetage initial du gouvernement Combes<sup>61</sup>. C'est dire si le terrain reste miné. S'y aventurer de nouveau serait prêter le flanc à des attaques supplémentaires alors que son corps de doctrine va déjà en susciter de nombreuses, Jaurès le sait bien. Qui trop embrasse... À la clé de l'ouvrage, il y a un projet de loi : les impératifs stratégiques de l'auteur lui dictent vraisemblablement sa prudence tactique.

### *Une charnière politico-militaire occultée*

La situation n'est pas différente sur un autre point-clé, l'organisation de la charnière politico-militaire, c'est-à-dire des relations entre les chefs des armées et les autorités politiques dans leur diversité. Là aussi, Jaurès est loin d'ignorer l'importance du sujet : il constitue une part décisive de son propos quand il étudie l'action militaire de la Convention. Elle est initialement évoquée dans le cadre de la dénonciation des « dangereuses formules napoléoniennes », à l'appui de leur réfutation<sup>62</sup>. Mais elle est surtout analysée en détail dans le chapitre VI, qui constitue sans doute l'un des morceaux de bravoure de *L'Armée nouvelle*<sup>63</sup>. Au-delà de l'enthousiasme connu du leader socialiste pour l'épopée révolutionnaire, sa vision des rapports politico-militaires se veut balancée. Il sait le risque mortel que représente toute autonomisation politique des chefs de l'armée dans une démocratie<sup>64</sup>. Leur stricte subordination constitue de ce fait un véritable impératif catégorique, avec le degré d'exigence que cette expression revêt aux yeux d'un philosophe. Mais elle a également pour

61. J. RABAUT, *Jean Jaurès, op. cit.*, p. 171-174, et Gabriel MERLE, *Émile Combes*, Paris, Fayard, 1995, pp. 372-395.

62. *OJJ*, t. 13, pp. 113-117.

63. *Ibid.*, pp. 157-220.

64. Voir les propos de Saint-Just qu'il rapporte : *ibid.*, pp. 183-184.

lui la force d'une évidence, à la différence de ceux qui, parmi les républicains, s'enferment dans une conception absolue, pour ne pas dire absolutiste, de ce principe. Analysant le texte d'une circulaire du Comité de salut public qui en offre une illustration fameuse<sup>65</sup>, Jaurès y voit ainsi seulement le témoignage d'une « prodigieuse centralisation de la conduite militaire »<sup>66</sup>. De fait, si le leader socialiste chosifie l'armée à l'occasion, c'est moins pour insister sur sa subordination qui, à ses yeux, tombe sous le sens, que pour souligner le mésusage qui en a été fait<sup>67</sup>.

La spécificité jaurésienne le distingue au sein du concert républicain, qui fait coexister plusieurs traditions en matière politico-militaire. D'un côté, celle portée par les tenants d'une vision radicale. Léon Duguit, constitutionnaliste contemporain de Jaurès, peut être considéré comme leur référent théorique<sup>68</sup>. Dans le prolongement de la Convention ils entendent faire de l'obéissance de l'armée et de ses chefs un absolu. Une exigence qui tend à leur chosification, la première étant assimilée à une « machine », les seconds à des « automates zélés » ou des « dogues intelligents », pour reprendre les formules frappantes d'un Benjamin Constant<sup>69</sup>. De l'autre, ceux qui, à sa suite, récusent cette vision, à tout le moins prennent leurs distances avec l'application étroite qui est faite du principe de subordination des armes à la toge, considérant l'obéissance des forces armées comme acquise en France, dans la longue durée en tout cas. Jaurès, indéniablement, appartient à cette seconde catégorie « Aussi bien, dans cette coordination vigoureuse, une large part d'initiative était laissée aux chefs », souligne-t-il lorsqu'il commente la circulaire de la Convention<sup>70</sup>.

65. « Dans un État libre, le pouvoir militaire est celui qui doit être le plus astreint ; c'est un levier passif que meut la volonté nationale ». Une assimilation qui justifie « l'obéissance la plus absolue [des généraux] aux mesures du Gouvernement, aux arrêtés du Comité du Salut public ». Circulaire du Comité de Salut public aux généraux en chef des armées de la République, 1<sup>er</sup> prairial, an II (20 mai 1794). *OJJ*, t. 13, p. 195.

66. *Ibid.*, p. 196.

67. « Ce que les ouvriers, les socialistes reprochent à l'armée, c'est d'être, aux mains de la bourgeoisie, l'instrument des répressions intérieures et des aventures extérieures » (*ibid.*, pp. 325-326).

68. Analyse détaillée dans P. VIAL, *La mesure d'une influence...*, *op. cit.*, vol. II, pp. 254-310.

69. Benjamin CONSTANT, *Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs et particulièrement à la Constitution actuelle de la France*, 1815, *Écrits politiques*, éd. par Marcel GAUCHET, Paris, Gallimard, coll. « Folio-Essais », 1997, p. 417.

70. *OJJ*, t. 13, p. 196.

La question des rapports politico-militaires, de leur organisation, est donc traitée en détail par Jaurès pour la période révolutionnaire ; mais sa verve se tarit inexplicablement quand il s'agit du temps présent. Or, sans surprise, le sujet est lui aussi au cœur des préoccupations de l'époque. Le risque d'une nouvelle guerre avec l'Allemagne pose de manière aiguë la question de sa conduite. En avril 1906, au lendemain de la première crise marocaine, a été créé un Conseil supérieur de la défense nationale<sup>71</sup>. Présidé par le chef de l'État, cette nouvelle instance réunit, pour la première fois, le président du Conseil et les ministres intéressés aux questions de défense (Guerre, Marine, Colonies), y compris ceux sans compétences militaires (Affaires étrangères, Finances). Les chefs d'état-major généraux de l'Armée et de la Marine, ainsi que le général président du comité consultatif de défense des Colonies leur sont associés, mais avec voix consultative seulement. La création du CSDN fait écho à un débat théorique qui reste largement à étudier, mais dont la réalité a difficilement pu échapper à Jaurès et aux experts qu'il lit et/ou consulte<sup>72</sup>. D'autant que plusieurs, et non des moindres, y prennent une part active. Ainsi de ce jeune officier supérieur plein d'avenir, le commandant Henri Mordacq, qui termine sa carrière comme chef du cabinet militaire de Clemenceau en 1917-1918<sup>73</sup>. Sous le pseudonyme de Jibé, c'est un écrivain prolifique, dont Jaurès reconnaît avoir lu l'un des ouvrages, lui aussi intitulé *L'Armée nouvelle*<sup>74</sup>. Auditeur au Centre des hautes études militaires en 1911, il publie l'année suivante *Politique et stratégie dans une démocratie*<sup>75</sup>. Il se réjouit de l'institution du CSDN, mais regrette néanmoins la faiblesse de ses activités et demande qu'elle soit prolongée par la création d'un état-major général de la défense nationale<sup>76</sup>.

71. Décret du 3 avril 1906, *JORF*, 4 avril 1906, p. 2154. L'étude du CSDN reste à faire : premiers éléments dans P. VIAL, *La mesure d'une influence...*, *op. cit.*, vol. III, pp. 324-326.

72. La thèse actuellement en cours d'achèvement du capitaine de frégate Emmanuel BOULARD sur la défense des côtes, une histoire interarmées (1815-1973) devrait éclairer ce débat.

73. G. CANDAR et C. PROCHASSON, art. cité, pp. 63-79. En attendant une biographie de référence, on se reportera à Jean-Paul FONTANON, *Mordacq, « l'Ours dans l'ombre du Tigre »*, Sermentizon (63120), auto-édition, 2010.

74. *OJJ*, t. 13, p. 38. Capitaine JIBÉ (Henri MORDACQ), *L'Armée nouvelle, ce qu'elle pense, ce qu'elle veut*, Paris, Plon-Nourrit, 1905.

75. Henri MORDACQ (commandant), *Politique et stratégie dans une démocratie*, Paris, Plon-Nourrit, 1912.

76. *Ibid.*, en particulier pp. 153-162. L'auteur ne va pas néanmoins jusqu'à recommander la création d'un poste de chef d'état-major interarmées : « limité à quelques

Si Jaurès n'a pu utiliser cet ouvrage pour la préparation du sien, tel n'est pas le cas de celui du capitaine Gaston Moch<sup>77</sup>. Ce polytechnicien avait publié en 1895 – année où il avait quitté la carrière militaire – une étude sur la défense des côtes où il recommandait la création d'un ministère de la Défense nationale<sup>78</sup>. Compte tenu de la spécificité du milieu côtier, naturellement en partage entre les ministères de la Guerre et de la Marine, il y voyait une solution évidente pour en rationaliser la défense. Une dizaine d'années plus tard, Moch est l'un des experts militaires qui inspirent Jaurès : celui-ci utilise largement son gros livre *L'armée d'une démocratie*, paru en 1900<sup>79</sup>. Pourtant, malgré sa dette manifeste, il ne cite pas Moch dans *L'Armée nouvelle* et ne reprend pas à son compte ses propositions pionnières en matière d'unification du champ militaire<sup>80</sup>. Pourquoi ce silence ? Moch s'inscrit dans un courant de réflexion qui, pour être républicain, n'en pose pas moins de redoutables problèmes politiques. La création d'un ministère de la Défense nationale renvoie en effet au problème du gouvernement en temps de guerre, dont la solution supposerait une révision constitutionnelle. Une perspective devenue quasi tabou depuis la crise boulangiste puisqu'elle avait été au cœur du projet politique de l'ancien ministre de la Guerre. Or c'est son ancien chef de cabinet, le général Iung, qui avait pris la tête au début des années 1890 du mouvement visant à l'organisation d'un « gouvernement de guerre » et publié plusieurs ouvrages sur le sujet<sup>81</sup>. Élu député en 1893, cet ancien proche de Gambetta avait cherché à faire avancer cette cause sur le terrain législatif avant qu'une disparition prématurée ne mette un terme à ses efforts<sup>82</sup>. On conçoit aisément que Jaurès n'ait guère souhaité

officiers de l'armée de Terre et de l'armée de Mer, [l'état-major] serait dirigé par le chef d'état-major général de la Guerre, assisté du chef d'état-major général de la Marine » (*ibid.*, p. 266).

77. Paul-Henri BOURRELIÉ, « Portrait d'un dreyfusard : Gaston Moch, combattant de la paix », *Bulletin de la SABIX*, n° 42, 2008, pp. 75-91.

78. PATIENS [Gaston MOCH], *La Défense nationale et la défense des côtes*, Paris, Berger-Levrault, 1895, pp. 10-29.

79. G. CANDAR et C. PROCHASSON, art. cité, spécialement p. 75.

80. Au témoignage de son fils Jules, Gaston Moch en conçut d'ailleurs une amertume certaine (*ibid.*).

81. Henri IUNG (général, c. r.), *Stratégie, tactique et politique*, Paris, Charpentier, 1890 ; *La République et l'Armée*, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1892.

82. André BACH (général, c. r.), *L'armée de Dreyfus. Une histoire politique de l'armée française de Charles X à l'« Affaire »*, Paris, Tallandier, 2004, pp. 475-508, offre des développements nourris sur son parcours, mais sans traiter de son action en faveur d'une organisation de la défense nationale. Elle est rapidement évoquée par Fabienne BOCK,

s'aventurer sur ce terrain glissant. Ce faisant, le leader socialiste est à l'unisson du reste de la classe politique française qui refuse de voir le problème. *L'Armée nouvelle*, de ce point de vue, n'est pas un ouvrage de rupture. Par son refus d'envisager la question de la charnière politico-militaire, l'ouvrage est en phase avec le consensus par défaut qui règne en France sur le sujet à la veille de la guerre. En dépit de nombreuses suggestions et tentatives, parlement et exécutif « hésitent à ouvrir un débat qui, tout de suite, mettrait en cause les bases de l'organisation politique »<sup>83</sup>. Dans sa spécificité, l'itinéraire du général Iung symbolise ce blocage. Si Jaurès le cite ponctuellement, ce n'est pas pour ses théories sur le sujet<sup>84</sup>.

On préfère donc attendre que, le conflit venu, le poids de la nécessité balaye tout<sup>85</sup>. Apparaît ainsi une dimension essentielle de la tradition républicaine française. Faute de parvenir à assumer politiquement les réformes nécessaires sur le plan politico-militaire, on en arrive à se reposer sur une véritable doctrine des circonstances. Une attitude qui s'accommode de la conception à venir de la guerre future. L'affaire est entendue : le conflit à venir sera bref et affaire de soldat. À l'issue, le gouvernement reprendra ses droits... Cette répartition des rôles, formalisée par un contemporain de Clausewitz, Jomini, domine très largement dans la France de l'avant-1914<sup>86</sup>. S'il admet la suprématie du pouvoir politique, il souligne que celui-ci doit avoir l'intelligence de ne pas interférer dans la conduite des opérations<sup>87</sup>. La vision de la guerre communément admise s'accommode donc d'une articulation politico-militaire sommaire.

*Un parlementarisme de guerre, 1914-1919*, Paris, Belin, 2002, pp. 31-32, qui prolonge les analyses pionnières de Pierre RENOUVIN, *Les formes du gouvernement de guerre*, Paris, New Haven, PUF/Yale University Press, 1925, pp. 19-20.

83. P. RENOUVIN, *op. cit.*, p. 18, mais aussi pp. 20-22. F. BOCK, *op. cit.*, pp. 19-47, a analysé ces tentatives successives.

84. *OJJ*, t. 13, p. 212.

85. Reconnaisant l'existence de projets gouvernementaux en la matière, le ministre de la Guerre, Millerand, déclare à la Chambre, le 6 juin 1912, que le jour venu « les circonstances dicteront le choix qui devra être fait ». Cité par P. RENOUVIN, *op. cit.*, p. 22.

86. Antoine-Henri de JOMINI (1779-1869) est un officier d'état-major suisse qui rejoint les rangs français en 1805, puis rallie ceux des Russes en 1813. Jusqu'à la guerre de Crimée, il reste un conseiller écouté de la cour impériale mais c'est à Paris qu'il finit ses jours. Il est l'auteur d'une œuvre importante dont la pièce maîtresse est son *Précis de l'art de la guerre*, dont la première version est publiée en 1830.

87. *ID.*, *Précis de l'art de la guerre*, éd. abrégée présentée par Bruno COLSON, Paris, Perrin, 2001, rééd. coll. « Tempus », 2007, p. 96.

Jaurès s'inscrit dans cette perspective, à l'opposé d'une vision clausewitzienne. L'auteur de *L'Armée nouvelle* connaît pourtant l'œuvre du général prussien, qu'il cite une quarantaine de fois. Il en reste néanmoins à une lecture exclusivement militaire<sup>88</sup>. Ainsi, jamais il ne reprend à son compte la fameuse « Formule » qui théorise les liens irréductibles entre conduite de la guerre et action politique. S'il réfute énergiquement, à l'occasion, tout monopole de l'état-major en matière d'orientations stratégiques, il ne le rend responsable que devant « la France » ou « la nation », sans plus de précision<sup>89</sup>. Et il n'envisage pas que ses plans d'opérations soient discutés dans le détail. Là encore, le leader socialiste n'est pas différent de ses contemporains. L'idée d'une guerre totale, associant dans la durée, de manière inextricable, la dimension militaire au reste de la vie de la nation, ne fait pas sens dans la France de la Belle Époque. À l'exception de quelques esprits avancés, comme Iung ou Mordacq, la Formule est ainsi encore ignorée<sup>90</sup>. Est-ce un hasard si Jaurès ne suit pas ces pionniers dans leur vision d'une organisation globale du champ militaire ?

Par son titre comme par les intentions affichées de son auteur, *L'Armée nouvelle* relève néanmoins d'une ambition globale qui n'est pas sans annoncer, à certains égards, la future loi de 1938 sur « l'organisation générale de la nation en temps de guerre ». Jaurès s'inscrit dans un courant de réflexion qui vise à sortir les questions militaires d'une approche purement techniciste pour les inscrire dans une réflexion politique large. *L'Armée nouvelle* est ainsi bien plus qu'un simple projet de loi visant à remplacer celle des deux ans. Mais en dépit de sa force créatrice, de ses intuitions, Jaurès reste homme de son temps. *L'Armée nouvelle* c'est l'armée de terre nouvelle, et non l'ensemble des forces militaires. Le penseur aux intuitions généreuses, aux visions prophétiques, demeure un

88. Jaurès ne se sert que rarement de manière directe de Clausewitz – six occurrences seulement, dans le cadre de l'analyse de la tactique défensive des Prussiens lors de la campagne de 1813 : *OJJ*, t. 13, pp. 120-122 et p. 132. Il utilise essentiellement le général prussien pour l'analyse qu'en font les autres, en premier lieu le capitaine Gilbert (une vingtaine d'occurrences, pp. 84-87, 95, 97-98, 119, 137, 140, 143 et 154), mais aussi le grand état-major allemand (une dizaine d'occurrences, pp. 125-127) et certains Français (p. 135 et p. 477).

89. *Ibid.*, p. 132.

90. Benoît DURIEUX (colonel), *Clausewitz en France. Deux siècles de réflexion sur la guerre, 1807-2007*, préface d'Hervé COUTAU-BÉGARIE, Paris, Economica, 2008, pp. 223-225 et pp. 328-333.

*homo politicus*. En fin tacticien, il est probable qu'il n'hésite pas à évacuer de son projet ce qui risquerait de l'affaiblir sur des points qu'il n'estime pas décisifs dans l'immédiat. Visant à réfuter la récente loi des deux ans et à proposer une alternative à l'allongement prévisible du service militaire à trois ans, *L'Armée nouvelle* est un ouvrage militant qui entend renouveler les termes du débat. En dépit de sa dimension technique, le propos de Jaurès reste plus politique que militaire. Il est de ce fait critiquable moins pour l'irréalisme supposé des thèses qu'il avance que pour ce qu'il néglige. Destiné à poser les bases d'une « organisation socialiste de la France », l'ouvrage ne peut de ce fait rivaliser avec les grandes lois organiques organisant les corps militaires, ni ce que sera la loi de juillet 1938. En dépit de la volonté de précision de l'auteur, de sa volonté de se muer en « technicien militaire »<sup>91</sup>, son projet de loi témoigne d'une ambition trop vaste pour rivaliser avec les premières et encore insuffisamment globale pour préfigurer la seconde.

Mais l'enjeu ultime est-il là ? Ne faut-il pas voir ces limites comme un révélateur en considérant *L'Armée nouvelle* non plus dans sa singularité, mais comme un ouvrage représentatif de la tradition républicaine dans sa dimension politico-militaire ? Une tradition républicaine renouvelée dans son appréhension, qui articule, à chaque fois sur le plan théorique et pratique, les dimensions politico-idéologique (le projet républicain), politico-juridique (les principes constitutionnels, les dispositifs réglementaires), géo-stratégique (les facteurs naturels) et politico-stratégique (quelle ambition pour le pays ?). Analyser *L'Armée nouvelle* donne ainsi l'occasion d'élargir le champ d'appréhension de la tradition républicaine en matière politico-militaire. Celui-ci doit intégrer tout ce qui fait la culture stratégique nationale à un moment donné, dans le prolongement de l'essai global tenté par Bruno Colson il y a une vingtaine d'années<sup>92</sup>.

Les angles morts relevés en étudiant l'ouvrage de Jaurès confirment ainsi l'importance de deux composantes de la tradition républicaine française en la matière. En premier lieu, son caractère terro-centré. On sait depuis longtemps que la menace, dans la durée, pèse en premier lieu sur les frontières du Nord-Est. D'où la priorité donnée aux forces terrestres, et cet état de fait est lié avec les enjeux politiques bien connus de la cons-

91. *OJJ*, t. 13, p. 143.

92. B. COLSON, « La culture stratégique française », *Stratégie*, n° 53, 1992, pp. 27-60.

cription universelle. L'armée de masse, c'est l'Armée, d'où la confusion persistante des termes que nous avons observée. Elle est donc la seule capable de porter l'ambition d'une armée citoyenne, surtout à une époque où le recrutement de la marine repose encore en partie sur le principe de l'inscription maritime. La marine est de ce fait militairement marginale parce qu'elle l'est géographiquement (les littoraux sont des marges, les îles plus encore), stratégiquement (le sort du pays ne dépend pas d'elle, d'autant que son économie n'est pas d'abord tournée vers la mer et l'international) et politiquement. La marine ne peut correspondre à une armée citoyenne, garantissant l'implantation dans tout le pays de l'idéal républicain, surtout dès lors que l'institution navale est suspectée d'être d'essence aristocratique, dans le recrutement de ses élites comme dans son fonctionnement, et qu'elle a connu son dernier apogée sous le Second Empire. L'étonnant silence de Jaurès au sujet de la marine prend ainsi une nouvelle dimension. Il invite à relire la tradition républicaine à travers un prisme militaire élargi, qui englobe l'ensemble de ses déterminants internes.

Une deuxième caractéristique de cette tradition se révèle à travers une lecture fine de *L'Armée nouvelle*. Par son silence sur la dimension politico-militaire contemporaine, Jaurès témoigne d'une difficulté toute républicaine à penser la conduite de la guerre. Cette difficulté se nourrit en premier lieu du refus persistant de tout pouvoir personnel. La crainte d'une dérive césariste bloque, directement et indirectement, la préparation juridique d'un gouvernement de guerre. Elle pèse sur l'organisation du haut commandement de l'Armée, dont le caractère bicéphale n'est rapporté qu'à l'été 1911, on l'a vu. À la veille de la guerre, la France est mal préparée à la conduire sur le plan politico-militaire. Mais cet état de fait est compatible avec l'idée que l'on se fait du conflit à venir. Sa brièveté probable s'accommode d'une articulation politico-militaire sommaire, qui va de pair avec une conception « jominienne » de la conduite de la guerre. De ce point de vue, Jaurès n'est pas différent de ses contemporains. En dépit de sa volonté de rupture, *L'Armée nouvelle* s'inscrit plus qu'on ne l'imagine dans la tradition républicaine française, dont la dimension politico-militaire reste encore largement à explorer.

Philippe VIAL

*Docteur en histoire, Université de Paris I*